



Le métier de scaphandrier nécessite une formation sérieuse et difficile. L'Ecole Nationale des Scaphandriers, à Saint-Mandrier (83), est l'école la plus récente et la plus moderne, impliquant un staff d'encadrants qui sont de vrais plongeurs professionnels issus du milieu des travaux hyperbares. Quoi de mieux pour assurer une formation qui vous ouvrira les portes du milieu très fermé des scaphandriers et notamment de la plongée off shore sur les plateformes pétrolières...

# E.N.S.

## L'école des scaphandriers



**L'**École Nationale des Scaphandriers, l'une des rares écoles agréées en France par le Ministère du Travail pour assurer la formation des plongeurs professionnels et délivrer le Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie Classe II Mention A.

L'ENS est l'une des quatre écoles francophones de scaphandriers au monde. Basée à Saint-Mandrier, en face de l'école des plongeurs démineurs de la Marine Nationale, elle est animée par des spécialistes des travaux sous-marins, chefs d'entreprises, scaphandriers et instructeurs et dirigée par Jérôme Vincent. Tous les instructeurs sont tous de vrais scaphandriers avec un minimum de 15 ans d'expérience des travaux sous-marins, en France et sur toutes les mers du globe. De plus, le contact avec ces professionnels, ces hommes de terrain, facilite grandement l'insertion professionnelle des élèves à l'issue de la formation. A l'ENS, les stagiaires sont formés pour obtenir un emploi, pas seulement un diplôme. Le tarif, qui en général est très élevé dans ce genre de formation, est ici 25% moins cher que chez son concurrent direct...

## La formation

L'école est équipée de locaux spacieux et d'une infrastructure moderne et sa situation « les pieds dans l'eau » lui permet de bénéficier du meilleur environnement pour assurer des formations sérieuses.

Avec deux bateaux d'intervention dont la plus grosse barge école de France, un caisson hyperbare et deux bulles de plongée, l'ENS dispose sur place de tous les outils permettant à ses élèves de se familiariser avec les techniques de travail utilisées par

les différents corps de métier : travaux maritimes, pétroliers, industriels, portuaires, nucléaires, opérations de génie civil, travaux publics ou encore métiers de l'offshore, etc.

Les élèves suivent la partie théorique de leur formation dans des salles de cours parfaitement équipées et dotées d'une bibliothèque conséquente, puis passent ensuite à la partie pratique sur un quai de travaux, spécialement équipé. Deux piscines sont prévues pour certaines formations spécifiques, comme la soudure et le découpage. Ensuite, ce sera le passage en pleine eau à partir des barges. Tous les moyens sont rassemblés pour offrir une formation pluridisciplinaire apte à intégrer les élèves dans n'importe quelle situation de chantier.

L'ENS délivre, à l'issue d'une seule et même formation, une certification internationale à travers trois diplômes :

1. Le certificat national officiel (Classe II A) obligatoire pour effectuer tous les travaux sous-marins en France.
2. La reconnaissance IMCA, référence mondiale indispensable pour travailler dans le domaine de l'offshore pétrolier.
3. Le diplôme international IDSA reconnu dans le monde entier.

L'ENS est aussi la seule école en France capable de se déployer avec toute son infrastructure pour proposer des formations hors de son établissement principal. Cette souplesse lui permet même de s'expatrier à l'étranger pour y former des scaphandriers dans le monde entier, en plusieurs langues.

Et pour motiver les élèves, l'ENS a un atout : c'est la seule école au monde qui s'engage à trouver un premier contrat de travail dès la fin de la formation au candidat sorti major de promotion. L'école offre également à ses élèves un service gratuit de mise en relation avec les employeurs du secteur en France et à l'étranger.



## Le métier

Le métier de scaphandrier est peu connu. Le scaphandrier, ou plongeur professionnel, intervient dans un milieu sous pression, que ce soit pour des travaux sous-marins ou bien dans des cuves sous pression. Cette ambiance hyperbare pose de nombreuses contraintes au plongeur qui doit respecter des procédures rigoureuses pour accéder à la profondeur du chantier, y vivre pendant la durée des travaux et en sortir en toute sécurité. Ces contraintes exceptionnelles imposent au plongeur une formation longue et difficile.

Après deux mois à trois mois de formation, les jeunes « plongeurs pros » se retrouvent sur le marché du travail. « De nombreuses opportunités s'offrent à eux dans des secteurs très variés : les travaux maritimes, l'industrie pétrolière, les opérations de génie civil, l'industrie nucléaire, etc. La vie de ces travailleurs n'est pas toujours très facile (plongées fatigantes, en eau trouble, souvent froide, parfois polluée, etc.) mais les salaires sont en général très motivants », assure Jérôme Vincent.

« Pour ceux qui choisissent de s'expatrier ou de partir pour des missions de plusieurs semaines ou de plusieurs mois, particulièrement dans le milieu de l'exploitation pétrolière offshore, les salaires peuvent atteindre 10.000 euros par mois, même pour de jeunes scaphandriers fraîchement sortis de l'école ». De quoi susciter des vocations ! On comprend que les places en formation soient chères et les listes d'attente si longues...

Par contre, l'immense majorité des scaphandriers devra se contenter des « travaux publics », c'est-à-dire sur des chantiers



de barrages hydroélectriques ou dans les ports. N'allez pas croire pour autant que le scaph de travaux publics fait un boulot pépère, il est souvent appelé en déplacement sur un chantier aux quatre coins de la France, sur un barrage, un pont ou autre, pour des périodes allant de quelques jours à plusieurs semaines et leurs indemnités n'ont rien à voir avec le travail off shore...

Néanmoins, le scaphandrier jouit toujours de cette aura de personnage un peu étrange à la vie aventureuse. Et comme disait un vieux scaph, « tant qu'à faire de la soudure, autant que ce soit sous l'eau ! »

TEXTE ALAIN FAVRE

PHOTOS JEAN DE SAINT VICTOR DE SAINT BLANCARD

Retrouvez le site l'E.N.S.  
sur votre smartphone :



Visionnez un film  
documentaire sur l'E.N.S.  
sur votre smartphone :



Ecole Nationale des Scaphandriers

Quai Séverine

Saint-Mandrier-sur-Mer

Tel : 04 94 15 98 99. 04 94 05 80 38

[www.ens-france.com](http://www.ens-france.com)

[info@ens-France.com](mailto:info@ens-France.com)

## Comment devenir scaphandrier à l'ENS

Public concerné : plongeurs souhaitant exercer l'activité de scaphandrier professionnel, techniciens et ouvriers souhaitant exercer leur activité en milieu hyperbare.

Pré-requis : Plongeur de niveau IV ou équivalent.

Durée : 8 semaines / 280 heures. 5 sessions par an.

Prix : 10 900 Euros (possibilité de prise en charge par les organismes de financement de la formation professionnelle).

Nombre de participants : 12 à 16 stagiaires maxi.

Méthode pédagogique : formation théorique et pratique.

Encadrement : instructeurs de plongée, scaphandriers professionnels, officiers de marine, pompiers, médecin hyperbare, etc.

Validation : Délivrance du Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie Classe 2A (brevet officiel français), reconnaissance internationale IMCA, diplôme international IDSA.



## Les niveaux et les prérogatives

En fonction de leur formation, les scaphandriers ont accès à plusieurs zones de profondeurs, définies par une catégorie, appelée « Classe », ainsi qu'à certaines activités professionnelles recensées sous l'appellation de « mention » :

- « Classe 0 » pour travailler jusqu'à 12 mètres de profondeur ;
- « Classe I » pour travailler jusqu'à 30 mètres de profondeur ;
- « Classe II » pour travailler jusqu'à 50 mètres de profondeur ;
- « Classe III » pour travailler au-delà de 50 mètres de profondeur.

Leur formation leur donne également accès à différents types de métiers, définis par une mention correspondant à l'activité professionnelle exercée :

- Mention A pour les travaux subaquatiques (activités de scaphandrier) : travaux maritimes, pétroliers, industriels, opérations de génie civil (BTP), etc. ;

- Mention B pour les interventions subaquatiques :

- a) Activités physiques ou sportives ;
- b) Archéologie sous-marine et subaquatique ;
- c) Arts, spectacles et médias (photographes, cameramen, cadresurs, éclairagistes, acteurs, etc.) ;
- d) Cultures marines et aquaculture (aquaculteurs, marins-pêcheurs, corailleurs, ostréiculteurs, etc.) ;

e) Défense ;

f) Pêche et récoltes subaquatiques ;

g) Secours et sécurité (policiers, douaniers, sécurité civile, pompiers, etc.) ;

h) Techniques, sciences et autres interventions (océanographes, biologistes, archéologues, etc.).

- Mention C pour les interventions sans immersion : concerne essentiellement les personnels affectés à la mise en oeuvre des installations hyperbares médicales (médecins, infirmiers, aides-soignants, techniciens, etc.) mais également les travailleurs intervenant dans les domaines :

a) de la défense ;

b) des secours et de la sécurité ;

c) scientifiques et techniques.

- Mention D pour les travaux sans immersion : concerne tous les autres personnels qui interviennent en milieu hyperbare sans immersion (tunneliers, soudeurs hyperbares, tubistes, agents des centrales nucléaires, personnels de l'industrie aéronautique, etc.).

Ainsi par exemple, un scaphandrier Classe II A pourra travailler dans les ports, au pied des barrages ou sur des plates-formes pétrolières jusqu'à 50 mètres, un Classe I B pourra effectuer des opérations d'archéologie sous-marine jusqu'à 30 mètres, etc.